

INTERPELLATION

Auteur AdG/LA, par Barbara Lanthemann, Sarah Constantin, Emmanuel Amoos et Blaise Carron
Objet Pour un encouragement de la représentation féminine en politique
Date 13.06.2019
Numéro 2.0285

Fin septembre 2018, Le Conseil fédéral faisait parvenir aux gouvernements cantonaux une circulaire concernant les élections pour le renouvellement intégral du Conseil national du 20 octobre 2019.

Un des chapitres de cette circulaire mentionne que près de 40 ans après l'inscription dans la Constitution de l'article sur l'égalité (aujourd'hui: art. 8, al. 3, Cst.), la Confédération et les cantons continuent de s'efforcer d'éliminer les discriminations dont les femmes sont l'objet en droit et en fait dans la vie familiale, sociale, économique et politique.

La circulaire fait état de la sous-représentation des femmes au Conseil national. En effet, peut-on lire plus loin, Si les femmes ont gagné en force numérique en 2015, il n'en faut pas moins rappeler qu'en 2011, pour la première fois depuis qu'elles avaient obtenu en 1971 le droit de vote et d'éligibilité, leur part au Conseil national non seulement n'avait pas augmenté, mais avait même diminué d'un demi-point de pourcentage, passant à 29% (soit 58 femmes pour 142 hommes). Cette part est passée à 32% (soit 64 femmes pour 136 hommes) en 2015, et elle s'est même légèrement accrue en cours de législature (passant à 33%; état au 15.06.2018).

Comme le relève le Conseil fédéral, il reste manifestement du chemin à parcourir pour parvenir à l'objectif d'une représentation équilibrée des sexes.

Les cantons ont été priés d'attirer le cas échéant l'attention du corps électoral sur l'écart entre le nombre des sièges occupés respectivement par les hommes et par les femmes, et de sensibiliser les intéressés aux mesures de promotion des candidatures féminines prévues par le «Guide à l'usage des groupes voulant lancer des candidatures» publié par la Chancellerie fédérale (ChF).

Conclusion

Qu'a entrepris, ou que pense entreprendre le canton du Valais pour encourager voire stimuler les partis et groupements politiques à promouvoir les candidatures féminines pour les prochaines élections fédérales?

Quelles sont les informations transmises par la Chancellerie dans le but d'améliorer la représentation des femmes sur les listes des différents partis ou groupements?

Quelle politique de sensibilisation entend mener le Conseil d'Etat pour attirer l'attention de la population sur ce phénomène?